

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 septembre à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-09-67

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-09-68

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-09-69

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 juillet 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 juillet 2021.

ADOPTÉE.

A-21-09-70

**ACCEPTATION DU PROJET RÉVISÉ DE GROUPE PICHÉ
CONSTRUCTION INC. POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE
PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro A-20-11-65 adoptée en date du 23 novembre 2020 concernant l'acceptation du projet de Groupe Piché construction inc. pour l'acquisition de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet déposé en date du 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le projet révisé répond toujours aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet révisé présenté par Groupe Piché construction inc. pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et la PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

A-21-09-71

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE
L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET USITECH**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Mont-Laurier, une promesse de vente en faveur de Usitech du lot numéro 6 455 927 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 4 745 m².

ADOPTÉE.

A-21-09-72

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE ET D'UN
REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro A-19-12-81 confirmant la participation de l'agglomération au transport adapté pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'avance accordée par l'agglomération représente un montant de 74 422 \$;

CONSIDÉRANT la participation demandée aux municipalités par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de prendre acte du dépôt des états financiers 2020 de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle indiquant un remboursement à l'agglomération de 22 311 \$, représentant le montant perçu en trop pour l'année 2020.

La contribution totale réelle de l'agglomération pour l'année 2020 passant ainsi au montant de 52 111 \$.

ADOPTÉE.

A-21-09-73

ADOPTION DE LA LISTE DES PROGRAMMES BALISANT LES ACTIONS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS DIFFÉRENTS DOMAINES D'APPLICATION

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

CONSIDÉRANT que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre de différents programmes balisant leurs procédures dans l'amélioration continue en sécurité incendies;

CONSIDÉRANT que les programmes ont été présentés au conseil municipal lors de la rencontre du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la liste ci-jointe des divers programmes qui devront être mis en place par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'accepter le dépôt et d'adopter tel que présentée la liste des programmes mis en place par le Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

A-21-09-74

ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026 ET PLAN DE MISE EN OEUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT que le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC d'Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-09-75

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire